

Guide sur la répartition des frais des prestations fournies par des tiers

1. Principe général	1
2. Prestations / dépenses n'occasionnant pas de frais – liste non exhaustive.....	1
3. Prestations / dépenses possibles de tiers à la charge des sections – liste non exhaustive	2
4. Approbation.....	3

1. Principe général

Le principe suivant s'applique: les dépenses ou les prestations de services de tiers tels que Stämpfli, Microsoft, etc. pour des affaires qui concernent la section compétente sont soit facturées directement par le prestataire à la section compétente, soit refacturées par labmed à la section compétente.

2. Prestations / dépenses n'occasionnant pas de frais – liste non exhaustive

Listes de membres (Excel), étiquettes d'adresse	Pas de frais pour la section (couvert par le montant forfaitaire de la section de CHF 3.00/membre).
Administration des membres, y compris la facturation et la comptabilité	Pas de frais pour la section (couvert par le montant forfaitaire de la section de CHF 3.00/membre).
Créer une adresse e-mail de section	Pas de frais pour la section.
Licence Office365 Business Basic	Pas de frais pour la section.
Publication d'un événement sur le site de l'agenda www.labmed.ch	Pas de frais pour la section.
Adaptations sur le site www.labmed.ch	Pas de frais pour la section.
Matériel de relations publiques	Pas de frais d'envoi postal pour la section (sauf pour l'envoi par coursier ou par un prestataire de transport).
Statuts, en tenant compte du fait que les sections doivent préparer les statuts selon les directives prévues	Pas de frais pour la section si les statuts doivent seulement être relus. Si le secrétariat se charge de travailler sur les statuts, les dépenses sont facturées aux sections.
Demandes générales concernant l'association	Pas de frais pour la section.

3. Prestations / dépenses possibles de tiers à la charge des sections – liste non exhaustive

		Emetteur de factures
Demande de support informatique pour le site web de la section ou pour le back-end Typo 3 (traitement des contenus, messages d'erreur, questions générales de support)	à la charge de la section	Stämpfli ou labmed, selon que la facture est adressée directement à la section ou à labmed. Dans ce cas, labmed refacture la facture. Les messages d'erreur après une mise à niveau générale de www.labmed.ch ne sont pas facturés.
Mutation, suppression ou création d'un site web de section, URL	à la charge de la section	Stämpfli ou labmed, selon que la facture est adressée directement à la section ou à labmed. Dans ce cas, labmed refacture la facture.
Création/suppression du login utilisateur back-end Typo 3 ou problèmes avec le login/l'accès	à la charge de la section	Stämpfli ou labmed, selon que la facture est adressée directement à la section ou à labmed. Dans ce cas, labmed refacture la facture.
Support informatique pour l'adresse e-mail de la section (lien avec Outlook/téléphone mobile privé, compte bloqué, mot de passe oublié et autres)	à la charge de la section	labmed refacture le support informatique fourni par la société Netwolk.
Papier à lettres, enveloppes avec le logo de la section	à la charge de la section	Le principe suivant s'applique: chaque section est responsable de son propre papier à lettres et de ses propres enveloppes. Il n'a y pas de mise à disposition de papier à lettres et d'enveloppes avec le logo de l'association.
Gadgets pour les événements de la section (mais pas le matériel de l'association prévu pour les relations publiques)	à la charge de la section	Fournisseur
Participation RP à des événements ou à des formations continues des sections (stand labmed)	à la charge de la section	labmed facture les dépenses selon le règlement des frais (présence sur le stand labmed par jour)
Traitement du rapport annuel de la section pour LABMAG selon les directives pour la publication (raccourcir, créer un code QR, adapter la police et la taille, convertir les tableaux, convertir en Word)	à la charge de la section	labmed facture les frais.
Label e-log pour un événement de la section	à la charge de la section	labmed facture la demande de label.

Publications (annonces, articles et autres) dans le <i>LABMAG</i>	Selon les fact sheets en partie à la charge de la section	Stämpfli
--	---	----------

4. Approbation

Par: le Comité central, le: 15.01.2024

Remplace la version du : 24.08.2023